ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 5982

Texte de la question

M Jean Besson appelle l'attention de M le ministre de l'interieur sur la situation des enqueteurs de police : 4 455 policiers en civil-agents de police judiciaire de l'article 20 du code de procedure penale en fonctions dans cinq directions de la police nationale. Une reforme des structures et des corps qui est actuellement en preparation dans son departement ministeriel se ferait, a priori, au detriment des enqueteurs de police, veritables inspecteurs non OPJ Il lui demande donc s'il pense mettre en place des mesures transitoires, comme par exemple l'integration des enqueteurs dans le corps superieur avec le passage d'un examen professionnel d'OPJ afin de ne pas dissoudre ce personnel dans un futur corps des « agents » qui n'a en commun avec lui que d'etre de la categorie C.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'interieur n'a jamais eu l'intention de mettre en oeuvre des mesures de nature a contrarier le deroulement de carriere des enqueteurs de police ou a modifier leurs conditions d'emploi en dehors de toute concertation prealable. C'est du reste sur sa proposition que 17,54 MF ont ete votes au titre de la loi de finances pour 1986 en vue d'amenager leur carriere. Ces credits ont servi a la hierarchisation du corps, qui vient de se concretiser par la nomination pour la premiere fois, en janvier 1989, de plus de quatre-vingt-dix chefs enqueteurs. Mais, au-dela de ces mesures categorielles, il reste que la multiplicite des corps actifs de police affecte le fonctionnement de l'institution policiere et rend la gestion des personnels plus complexe. Le constat de cette situation conduit a organiser une reflexion au fond, qui ne peut prendre place que dans la perspective d'une analyse d'ensemble des missions de police exercees par les personnels de ces differents corps et doit comporter une large concertation avec les organisations syndicales representatives.

Données clés

Auteur : M. Besson Jean
Circonscription : - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 5982
Rubrique : Police
Ministère interrogé : intérieur
Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 novembre 1988, page 3397